

*FORMULAIRE – APPEL DE CANDIDATURES*  
*MEMBRES DE COMITÉS DE SÉLECTION – SERVICE DE LA CULTURE*  
*2018 – 2021*

**MODALITÉS DES COMITÉS DE SÉLECTION**

La Ville de Boucherville procède à la formation de comités de sélection afin de supporter différents programmes tels : acquisition pour la collection municipale, prix reconnaissance en culture, programmation de galeries, etc.

**Composition et fonctionnement :** Ces comités sont formés de pairs (artistes professionnels ou travailleurs culturels spécialisés) dont les champs d'expertise concordent avec l'appel de dossiers relevant de leur spécialité. Ils sont dirigés par des représentants du Service de la culture auxquels se greffent des élus municipaux.

**Mandat :** Les comités de sélection ont une fonction de recommandation auprès du gestionnaire chargé de la sélection ou auprès du conseil municipal.

**Champs d'expertise admissibles :** Les candidats doivent se spécialiser en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, art de la scène, littérature ou cinéma.

**Éthique et déontologie :** Les comités sont soumis à un code d'éthique et de déontologie garantissant la confidentialité des dossiers, leur analyse et l'identité des membres présents. Afin d'éviter les conflits d'intérêt, les membres s'engagent à ne pas déposer de projet pour la sélection auxquels ils sont conviés et à déclarer tout autre conflit ou apparence de conflits d'intérêt envers les artistes en sélection.

**Honoraires :** Le cachet est calculé en fonction du nombre de dossiers à évaluer et facturable suivant la sélection.

**Sollicitation :** Les candidats pourront être sollicités pour différentes sélections au cours des trois années suivant leur application. Le Ville de Boucherville se réserve également le droit d'inscrire ou solliciter des candidatures afin de combler ses différents besoins.

**Renouvellement des candidatures :** Au terme des trois ans de participation, les membres de comité seront informés du processus afin de solliciter le renouvellement de leur candidature.

**FORMULAIRE – APPEL DE CANDIDATURES**  
**MEMBRES DE COMITÉS DE SÉLECTION – SERVICE DE LA CULTURE**  
**2018 – 2021**

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admis à titre de membre de comités de sélection, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être non-résidant de Boucherville.
- Être un artiste professionnel au sens de la *Loi (L.R.Q c. S-32-1)* ou être un travailleur culturel spécialisé dans l'un des domaines suivants : arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, art de la scène, littérature ou cinéma.
- Posséder au moins cinq ans d'expérience dans son champ d'expertise.
- S'engager à respecter le code d'éthique et de déontologie des comités de sélection.

**MISE EN CANDIATURE**

Joindre au présent formulaire :

- Lettre de présentation faisant état du champ d'expertise et de l'expérience du candidat;
- Curriculum vitae;
- Tout autre document pertinent au dépôt de sa candidature.

**Les candidats retenus seront contactés lors de la formation des différents comités.**

Faire parvenir votre dossier à l'attention de :

Candidature – Membre de comités de sélection  
536, boulevard Marie-Victorin  
Boucherville, Québec, J4B 1W9  
Ou à : [culture-patrimoine@boucherville.ca](mailto:culture-patrimoine@boucherville.ca)

**Date limite d'inscription : 14 décembre 2018**

**FORMULAIRE – APPEL DE CANDIDATURES**  
**MEMBRES DE COMITÉS DE SÉLECTION – SERVICE DE LA CULTURE**  
**2018 – 2021**

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESSOURCE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse  
courriel : \_\_\_\_\_  
Champ  
d'expertise \_\_\_\_\_

- Le candidat atteste avoir lu les modalités du présent formulaire et s'engage à les respecter.
- Le candidat atteste avoir lu les critères d'admissibilité du présent formulaire et déclare sa candidature conforme.

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat

\_\_\_\_\_  
Date